



Droit de l'adolescent à décider de son lieu de vie

Par **Sadia**, le **04/10/2012 à 18:30**

Bonjour,
Je voudrais savoir ce que doit faire un adolescent de 15 ans et demi pour décider lui-même de la personne chez qui il vit. La mère a la responsabilité parentale, elle rejette ouvertement l'enfant mais veut quand même décider de tout, que l'enfant soit d'accord ou pas. Elle ne veut pas le voir, le met à la porte, il se réfugie chez des amis, qui accepteraient être tierce personne de confiance, mais après un premier accord, la mère refuse. Elle ne reprend toutefois pas son fils chez elle mais fait tout pour qu'il se retrouve en foyer.
Merci

Par **pat76**, le **04/10/2012 à 18:38**

Bonjour
L'enfant peut contacter le Juge aux Affaires Familiales et lui expliquer la situation.

Par **Sadia**, le **04/10/2012 à 18:45**

Merci beaucoup, oui je crois que c'est la solution.